

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **51 (1980)**

Heft 5: **Rapport d'activité 1979**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'indice suisse des prix à la consommation en mars 1980

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement progressé en mars 1980, à savoir de 0,3 %, pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 107,0 points, qui est de 3,9 % supérieur à celui de 103,0 points auquel il s'inscrivait une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,3 % subie par l'indice suisse des prix à la consommation en mars 1980 par rapport au mois précédent est principalement imputable à des augmentations de prix dans les groupes de **l'habillement** (+ 1,5 %) ainsi que de **l'aménagement et de l'entretien du logement** (+ 1,9 %). Un autre groupe dont l'indice a aussi marqué une avance est celui de **l'habillement et de l'éclairage** (+ 1,3 %). Par rapport au mois précédent, les prix du mazout ont augmenté de 1,7 %, d'où une répercussion de presque 0,1 % sur l'indice total. Ils dépassent de 27,7 % le niveau qu'ils atteignaient en mars 1979. La part de cette augmentation à la hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation (3,9 %) atteint 1,0 point de pour-cent. On a aussi assisté à un mouvement ascendant de l'indice de **la santé et des soins personnels** (+ 0,4 %). En ce qui concerne les **transports** et communications, leur indice est resté pratiquement stable, étant donné que la plupart des hausses de prix annoncées en mars pour l'essence n'ont été appliquées qu'après le relevé des prix. D'une année à l'autre, les prix de l'essence se sont élevés de 11,4 %, prenant donc encore une part de 0,3 % point de pour-cent au taux annuel de renchérissement (3,9 %). En revanche, l'indice de **l'alimentation** a légèrement reculé (- 0,1 %). Ce sont

avant tout la viande de porc, celle de bœuf et celle de veau qui sont devenues sensiblement meilleur marché à la faveur des campagnes tendant à réduire les quantités excédentaires de viande. Les prix de certains morceaux ont baissé de plus de 6 % par rapport au mois précédent. Les prix du beurre de table ont aussi été réduits par une campagne de promotion des ventes. En ce qui concerne des prix plus élevés, on en a surtout fait état pour des fruits, le pain, d'autres articles de boulangerie, les œufs, le sucre, les pommes de terre et le café en grains.

Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue. La progression de l'indice de **l'habillement** s'explique essentiellement par des prix plus élevés pour des chaussures et des vêtements, encore que des hausses pour des sous-vêtements ainsi que pour des articles de mercerie et de la laine à tricoter aient aussi contribué à faire monter l'indice du groupe.

Dans le groupe de **l'aménagement et de l'entretien du logement**, ce sont principalement des prix en hausse pour des meubles de living-room et de chambre à coucher ainsi que pour des réparations au logement par des tiers qui ont eu du poids. De notables augmentations de prix ont été enregistrées, en outre, pour des machines et appareils électro-ménagers, des tapis, des rideaux, des services de blanchissage et de nettoyage ainsi que pour de la vaisselle et des couverts. C'est essentiellement le renchérissement des services des coiffeurs qui a fait légèrement monter l'indice de **la santé et des soins personnels**. Dans le calcul de l'indice, il n'a pas été tenu compte de l'incorporation, en partie déjà effective, du pourboire dans les prix des services. Seules des augmentations supplémentaires de prix éventuellement liées à cette incorporation se sont répercutées sur l'indice. Des prix en hausse ont également été enregistrés pour différents médicaments et articles de toilette.

Si l'on prend ensemble les modifications accusées par les prix du mazout et de l'essence, on constate qu'elles ont contribué à raison de 0,1 % à la progression de l'indice total par rapport au mois précédent (+ 0,3 %); d'une année à l'autre, la part du renchérissement du mazout et de l'essence à la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation (+ 3,9 %), atteint 1,3 point de pour-cent. Sans ces modifications des prix du mazout et de l'essence, l'indice suisse des prix à la consommation dépasserait, en mars 1980, de 2,6 % au lieu de 3,9 % le niveau qui était le sien une année auparavant.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de mars 1980, un indice de 180,4 points.

**Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers
et du travail**

PS: pour plus de détails, on est prié de se reporter à l'annexe.

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en mars 1980

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants:

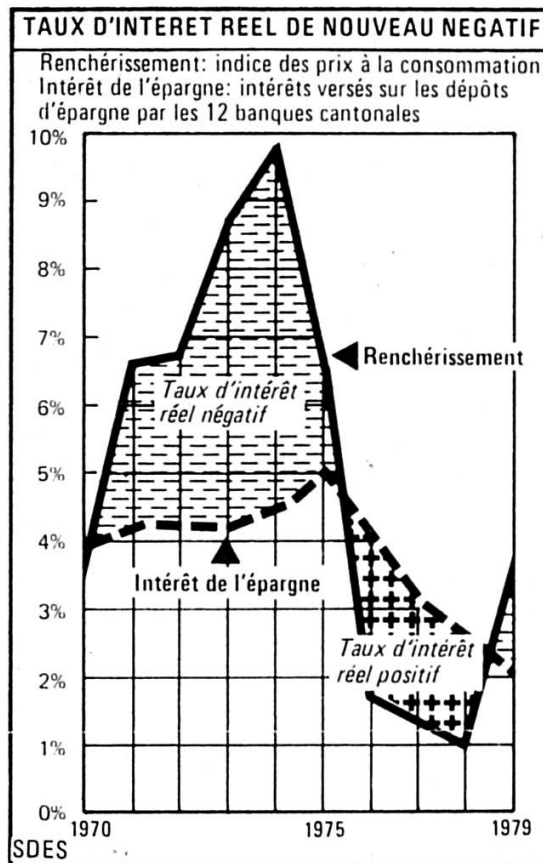
Groupes de biens et de services	Indice mars 1980		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	février 1979	mars 1978
Total	180,4 ^a	107,0	0,3	3,9
Alimentation	●	110,3	- 0,1	4,0
Boissons et tabacs	●	104,9	0 ^b	2,0
Habillement	●	104,4	1,5	3,4
Loyer du logement	●	100,4	0 ^b	0,5
Chauffage et éclairage	●	147,4	1,3	20,0
Aménagement et entretien du logement	●	104,2	1,9	3,2
Transports et communications	●	106,0	0,0	3,8
Santé et soins personnels	●	106,7	0,4	3,4
Instruction et loisirs	●	104,9	0 ^b	4,3

^a Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

^b N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

Le renchérissement dépasse de nouveau le taux d'intérêt

SDES. A partir de 1970, l'épargnant a subi pendant cinq années de suite une diminution en valeur réelle de ses dépôts, car pendant cette période, les taux d'inflation ont dépassé, parfois même sensiblement, les taux d'intérêt versés par les banques. Cette situation s'est à nouveau renversée dès 1976, en raison du fort recul, voire de la disparition presque totale de l'inflation. Sans doute les taux d'intérêts ont-ils également baissé depuis lors, mais comme ils sont restés supérieurs à la progression de l'indice des prix à la consommation, il en est résulté pour les épargnants un accroissement en valeur réelle de leurs dépôts d'épargne au cours de ces dernières années; en 1978, ce gain réel était en moyenne de 1,6 %. Mais en 1979, les choses ont à nouveau changé; les taux d'intérêt bancaires ont atteint en moyenne 2,1 %, alors que le renchérissement s'est élevé à 3,6 %, d'où une dépréciation de 1,5 % de l'épargne.



Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire: Teresina Hagmann

Abonnement annuel: Fr. 25.—
Prix du numéro: Fr. 2,50
Caisse: CCP 25-2086

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président: Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire: Teresina Hagmann
☎ 032 93 41 51

Membres: Rémy Berdat, 2740 Moutier
☎ 038 51 51 75 privé 032 93 21 54
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ bureau 038 51 31 21 privé 032 85 21 96